

<https://agoras2019.fr/spip.php?article286>



Journées européennes du patrimoine

- Agenda -



Date de mise en ligne : samedi 12 septembre 2020

Date de parution : 19 septembre 2020

Copyright © Régionale de Lorraine de l'APHG - Tous droits réservés

En 2020, grâce au thème "Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !", les Journées européennes du patrimoine illustreront - d'une manière conviviale et souvent ludique - tout le potentiel que recèle le patrimoine en tant qu'outil d'apprentissage et source d'inspiration pour l'avenir.

Journées européennes du patrimoine

19 et 20 septembre 2020

Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !

Le temps d'un week-end, partout en France, propriétaires publics et privés de monuments historiques, membres d'associations de protection du patrimoine, conservateurs du patrimoine, restaurateurs de biens et d'objets patrimoniaux, médiateurs culturels, architectes en chef des monuments historiques... se mobilisent pour mettre en valeur le patrimoine sous toutes ses formes (matériel, immatériel et naturel). Ils proposent aux visiteurs in situ ou connectés sur les réseaux digitaux dédiés de nombreuses animations et expériences culturelles : visites guidées, démonstrations de savoir-faire, expositions, jeux/quiz, lectures, etc.

Le vendredi 18 septembre, la veille des Journées européennes du patrimoine, les scolaires, de la maternelle à la terminale, sont invités à la découverte de leur patrimoine, sous la conduite de leurs enseignants. Initiée en 2019 par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'opération Levez les yeux ! prend appui sur des initiatives existantes, tels les Enfants du patrimoine soutenues par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et organisées par des partenaires engagés de longue date dans des programmes de sensibilisation des jeunes.

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Elles bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine, du réseau des CAUE et des associations de sauvegarde du patrimoine présentes depuis la toute première édition : les Vieilles Maisons françaises et La Demeure Historique. Elles sont soutenues par de nombreux partenaires financiers, de visibilité et médias.